

 **Butagaz**
GAZ & ÉLECTRICITÉ

BUTAPRIMES PRO



Travaux concernés et montant de la prime

Butaprimés Pro permet de financer de nombreux travaux d'économies d'énergie, voici les principaux :

1 | Secteur Résidentiel (liste non exhaustive)

Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur

Le montant de la prime est fonction du nombre de logements.

Par exemple, pour le raccordement d'un bâtiment comportant moins de 125 logements :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-137 + Remplacement d'une chaudière au charbon, fuel ou gaz		69 600 €	

Pompe à chaleur collective à absorption de type air/ eau ou eau/eau

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, du type de PAC (puissance, Etas), des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire), du nombre de logements et du type de combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple pour l'installation d'une PAC < 400 kW avec un Etas > 120% pour le chauffage d'un bâtiment comportant 30 logements en remplacement d'une chaudière au fioul :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-150 + Remplacement d'une chaudière au fioul	22 898 €	18 757 €	12 424 €

Chaudière biomasse collective

Le montant de la prime est fonction de la puissance de la chaudière et des besoins annuels en chaleur et du type de combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple pour l'installation d'une chaudière biomasse de puissance supérieure à 500 kW avec une quantité de chaleur de 1 000 MWh/an en remplacement d'une chaudière fonctionnant au fioul :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-165 + Remplacement d'une chaudière au fioul	78 880 €		

Pompe à chaleur collective de type air/ eau ou eau/ eau

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, du type de PAC (puissance, Etas), des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire), du nombre de logements et du type de combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple pour l'installation d'une PAC avec un Etas > 120% pour le chauffage d'un bâtiment comportant 30 logements en remplacement d'une chaudière fonctionnant au fioul :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-166 + Remplacement d'une chaudière au fioul	29 928 €	24 360 €	16 495 €

Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'ECS

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux et du nombre de mètres linéaires isolés (hors volume chauffé).

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel) et <u>par mètre linéaire isolé (hors volume chauffé)</u>		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-160	29,58 €	26,68 €	22,04 €

Chaudière collective haute performance énergétique

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, de la puissance de la chaudière, des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire) et du nombre de logements.

Par exemple pour l'installation d'une chaudière de puissance inférieure à 400 kW pour le chauffage d'un bâtiment comportant 30 logements :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-107	8 265 €	7 116 €	5 307 €

Optimiseur de relance en chauffage collectif

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire) et du nombre de logements.

Par exemple pour l'installation d'un optimiseur pour le chauffage d'un bâtiment comportant 30 logements :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-123	1 113,6 €	904,8 €	609 €

Isolation de points singuliers d'un réseau

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, de la présence ou non d'un échangeur à plaques, de la température du fluide et du diamètre nominal (DN) de la canalisation isolée.

Par exemple pour l'isolation d'un réseau sans échangeur à plaques, avec une température de fluide supérieure à 120 °C et un DN > 100 mm :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel) et <u>par housse isolante mise en place</u>		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-161	263,32 €	237,8 €	197,78 €

2 | Secteur Tertiaire (liste non exhaustive)

Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur

Le montant de la prime est fonction de la surface chauffée du bâtiment.

Par exemple, pour le raccordement d'un bâtiment avec une surface chauffée inférieure à 7 500 m² :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-127 + Remplacement d'une chaudière au charbon, fuel ou gaz	63 800 €		

Pompe à chaleur à absorption de type air/ eau ou eau/ eau

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, du type de PAC (efficacité énergétique et puissance thermique nominale), des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire), du type de locaux (bureaux, santé, hôtellerie ...), de la surface chauffée et du type de combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple pour l'installation d'une PAC avec une puissance thermique nominale ≤ 400 kW et une efficacité énergétique supérieure à 126% pour le chauffage de bureaux, en remplacement d'une chaudière au charbon ou au fioul :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel) et <u>par m² de surface chauffée</u>		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-140 + Remplacement d'une chaudière au charbon ou au fioul	8,12 €	6,61 €	4,41 €

Chaudière biomasse collective

Le montant de la prime est fonction de la puissance de la chaudière et des besoins annuels en chaleur et du type de combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple pour l'installation d'une chaudière biomasse de puissance supérieure à 500 kW avec une quantité de chaleur de 1 000 MWh/an en remplacement d'une chaudière fonctionnant au charbon ou au fioul :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-157 + Remplacement d'une chaudière au charbon ou au fioul	78 880 €		

Pompe à chaleur collective de type air/eau ou eau/eau

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, du type de PAC (puissance, COP), des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire), du type de locaux (bureaux, santé, hôtellerie ...) et du type de combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple pour l'installation d'une PAC avec une puissance > 400 kW et un COP > 4 pour le chauffage de bureaux en remplacement d'une chaudière fonctionnant au charbon ou au fioul :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel) et <u>par m² de surface chauffée</u>		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-113 + Remplacement d'une chaudière au charbon ou au fioul	13,92 €	11,41 €	7,52 €

Pompe à chaleur à moteur gaz de type air/ eau

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, du type de PAC (puissance, COP), des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire), du type de locaux (bureaux, santé, hôtellerie ...) et du type de combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple pour l'installation d'une PAC avec une puissance > 400 kW et un COP > 1,6 pour le chauffage de bureaux en remplacement d'une chaudière fonctionnant au charbon ou au fioul :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel) et <u>par m² de surface chauffée</u>		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-141 + Remplacement d'une chaudière au charbon ou au fioul	10,09 €	8,24 €	5,45 €

Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'ECS

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux et du nombre de mètres linéaires isolés (hors volume chauffé).

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel) et <u>par m² de surface chauffée</u> (hors volume chauffé)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-146	24,94 €	23,2 €	20,88 €

Chaudière collective haute performance énergétique

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, de la puissance de la chaudière, des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire) et du type de locaux (bureaux, santé, hôtellerie ...).

Par exemple pour l'installation d'une chaudière de puissance inférieure à 400 kW pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de bureaux :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel) et <u>par m² de surface chauffée</u>		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-102	2,49 €	2,09 €	1,39 €

Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire

Le montant de la prime est différent selon qu'il s'agit de l'acquisition d'un système ou de l'amélioration d'un système existant. Il est fonction du type de système (classe A ou B), des usages gérés par le système (chauffage, climatisation, ECS, éclairage et auxiliaire) et du type de locaux (bureaux, santé, hôtellerie ...).

A noter que la prime bonifiée est en vigueur pour des [devis signés jusqu'au 30 juin 2024](#).

Par exemple pour l'installation dans des bureaux d'un système de classe A (acquisition) gérant l'ensemble des 5 usages :

Critères à respecter	Montant de la prime selon l'adresse des travaux (donné à titre indicatif - non contractuel) et <u>par m² de surface gérée par le système</u>		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-116 + Devis signé jusqu'au 30/06/2024	11,29 €	9,24 €	6,16 €

NOTA

Avant tout démarrage de travaux d'économies d'énergie, prenez contact avec notre Service CEE dédié qui fera une estimation du montant de la prime en fonction de votre projet :

- Par téléphone au 0 810 10 96 10 (choisir l'option n° 3)
- Par e-mail : cee@gaz-europeen.com.